# Programme de subvention de déplacement Mitacs pour les stages au Canada

**Objectif :**

Les subventions de déplacement sont offertes afin de réduire les obstacles à la participation aux stages Accélération et Stage de stratégie d’entreprise (SSE), en particulier lorsque le ou la stagiaire Mitacs doit effectuer un séjour prolongé auprès de l’organisation partenaire pour réaliser le projet. Une subvention de déplacement peut habituellement aider à couvrir une partie des frais de transport et d’hébergement nécessaires pour permettre au stagiaire ou à la stagiaire de Mitacs d’interagir avec l’organisation partenaire lorsque :

* l’établissement d’enseignement et l’organisation partenaire sont géographiquement éloignés;
* du travail sur le terrain est nécessaire et requiert la participation de la personne en stage et celle de la personne superviseure de l’organisation partenaire.

# Réduction des obstacles :

Mitacs reconnaît que certains ou certaines stagiaires et partenaires font face à de plus grands obstacles à la participation aux programmes Accélération et SSE et fournit des subventions de déplacement en conséquence. Par exemple, les demandes des groupes suivants sont prioritaires :

* participants ou participantes autochtones;
* participants ou participantes de régions du Nord ou de régions rurales;
* petites entreprises ou organismes sans but lucratif avec des budgets limités.

# Règles :

* Le déplacement doit être nécessaire au projet et décrit dans la proposition.
* La subvention de déplacement n’est pas garantie et est octroyée à la discrétion de Mitacs.
* La subvention de déplacement ne sera pas octroyée pour un stage comportant des dépenses jugées non essentielles par Mitacs, comme des déplacements pour une conférence.
* La subvention de déplacement n’a pas pour but de couvrir toutes les dépenses potentielles; les stagiaires devraient chercher d’autres sources de fonds, comme un soutien de leur professeur·e superviseur·e ou de leur établissement d’attache.
* Mitacs exige que les subventions de déplacement soient réclamées dans un délai d’un an après la fin du projet.

# Valeur :

Les stagiaires peuvent présenter une demande au Programme de subvention de déplacement de Mitacs pour obtenir des fonds pouvant s’élever à 3 000 dollars. Mitacs évaluera l’admissibilité des demandes au cas par cas.

# Dépenses admissibles :

Les subventions de déplacement peuvent être utilisées pour couvrir ce qui suit :

1. billet d’avion et transport pour aller à l’aéroport et en revenir;
2. voyage en autobus ou en train;
3. dépenses pour l’utilisation d’une voiture (soit la location et l’essence, ou le kilométrage d’un véhicule personnel au taux établi par le [Conseil national mixte](https://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d10/v238/s658/fr));
4. indemnité quotidienne pour l’hébergement et les repas (maximum de 100 $/jour). Seules les dépenses raisonnables sont acceptées; les repas ne sont pas habituellement subventionnés pour les séjours à long terme.

Les dépenses suivantes ne sont habituellement pas admissibles à une subvention, mais elles peuvent faire partie du calcul de la bourse standard de stage :

* + plus de deux voyages par stage de quatre mois sauf s’ils sont nécessaires aux fins de la recherche (Mitacs favorise un séjour prolongé dans la région de l’organisation partenaire plutôt que des allers-retours périodiques);
  + les dépenses de déplacement pour le ou la professeur·e superviseur·e;
  + les coûts de participation à des conférences.

Des fonds supplémentaires d’un montant supérieur à celui de la subvention standard maximale de 3 000 $ peuvent être approuvés à la discrétion de Mitacs dans les cas suivants :

* + pour de plus gros projets dans le cadre desquels une plus grande part du budget de stage standard a été prévue pour les dépenses de déplacement;
  + un déplacement vers des régions éloignées;
  + un déplacement vers des régions où l’accès à l’hébergement est limité et où les coûts de nourriture sont élevés;
  + des frais de garde pour une personne voyageant (à court terme) à des fins de recherche avec un enfant ou qui doit faire garder son enfant en raison de déplacements liés à la recherche (50 $ par demi-journée ou moins, 100 $ pour une journée complète).

# Processus de demande :

Remplissez le formulaire de demande de subvention de déplacement et envoyez-le à votre conseiller ou à votre conseillère Mitacs avec le reste de votre dossier de demande Accélération ou SSE. Veuillez fournir à votre conseiller ou à votre conseillère Mitacs les devis et les reçus des frais de voyage (billets d’avion, billets de train, etc.)

# Remboursement :

La subvention de déplacement, si elle est octroyée, ne fait pas partie de la subvention Accélération ou SSE de Mitacs. Pour obtenir un remboursement de Mitacs à la fin du déplacement :

* La ou le stagiaire doit soumettre une facture du département du ou de la professeur·e superviseur·e au montant de la subvention octroyée (ou au montant des coûts réels, s’ils sont moins élevés) à Mitacs.
* Joignez des copies de tous les reçus pertinents et la preuve qu’un déplacement était nécessaire pour le projet. Les reçus ne sont pas exigés pour le kilométrage ou l’indemnité quotidienne. Les reçus originaux, y compris les cartes d’embarquement pour les déplacements aériens, sont exigés pour toutes les autres dépenses de déplacement.
* Les subventions de déplacement doivent être réclamées dans un délai d’un an après la fin du projet Accélération ou SSE.